

FONDS DE DOTATION

ENSTA BRETAGNE

2 Rue François Verny

29 806 BREST CEDEX 09

Rapports de la SAS BLECON & ASSOCIÉS

Commissaire aux Comptes

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014

FONDS DE DOTATION ENSTA BRETAGNE

2 Rue François Verny

29806 BREST CEDEX 09

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

Aux Membres,

En l'exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014 sur :

- Le contrôle des comptes annuels du **FONDS DE DOTATION ENSTA BRETAGNE**, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- La justification des appréciations,
- Les vérifications et les informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels sont arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant les montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

2.1 – Règles et méthodes comptables

L'annexe expose les règles et méthodes comptables appliquées par le fonds de dotation.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivies par votre fonds de dotation, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus, et des informations fournies dans les notes de l'annexe, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

2.2 – Estimations comptables

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par le fonds de dotation décrite dans l'annexe et nous avons mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces méthodes.

2.3 – Conclusion

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

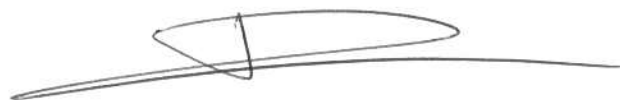
III – VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Conseil d'Administration sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Brest, le 18 juin 2015

SAS BLECON & ASSOCIES
Représentée par Thierry LE LANN



Commissaire aux Comptes

BILAN du Fonds de dotation ENSTA Bretagne

Documents soumis
au contrôle du
Commissaire aux comptes

ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements et provisions (à déduire)	Net	Net
Capital souscrit - non appelé	0		0	0
ACTIF IMMOBILISE (a)				
Immobilisations incorporelles:				
Frais d'établissement	0	0	0	0
Frais de recherche et de développement	0	0	0	0
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	0	0	0	0
Fonds commercial (1)	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles en cours	0	0	0	0
Avances et acomptes	0	0	0	0
Immobilisations corporelles:				
Terrains	0	0	0	0
Constructions	0	0	0	0
Installations techniques, matériels, et outillage industriels	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0
Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0
Avances et acomptes	0	0	0	0
Immobilisations financières (2):				
Participations (b)	0	0	0	0
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	0	0	0	0
Prêts	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0
Total I	0	0	0	0
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours (a):				
Matières premières et autres approvisionnements	0	0	0	0
En cours de production [biens et services] (c)	0	0	0	0
Produits intermédiaires et finis	0	0	0	0
Marchandises	0	0	0	0
Avances et acomptes versés sur commandes	0	0	0	0
Créances (3):				
Créances clients (a) et comptes rattachés (d)	0	0	0	0
Autres	0	0	0	20 000
Capital souscrit - appelé, non versé	0	0	0	0
Valeurs mobilières de placement (e):				
Actions propres	0	0	0	0
Autres titres	0	0	0	0
Instruments de trésorerie	0	0	0	0
Disponibilités	63 460	0	63 460	40 655
Charges constatées d'avance (3)	0	0	0	0
Total II	63 460	0	63 460	60 655
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)	0	0	0	0
Primes de remboursement des emprunts (IV)	0		0	0
Ecart de conversion Actif (V)	0		0	0
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	63 460	0	63 460	60 655
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à moins d'un an (brut)				

(a) Les actifs avec clause de réserve de propriété sont regroupés sur une ligne distincte portant la mention "dont... avec clause de réserve de propriété". En cas d'impossibilité d'identifier les biens, un renvoi au pied du bilan indique le montant restant à payer sur ces biens. Le montant à payer comprend celui des effets non échus.

(b) Si des titres sont évalués par équivalence, ce poste est subdivisé en deux sous-postes "Participations évaluées par équivalence" et "Autres participations". Pour les titres évalués par équivalence, la colonne "Brut" présente la valeur globale d'équivalence si elle est supérieure au coût d'acquisition. Dans le cas contraire, le prix d'acquisition est retenu. La provision pour dépréciation globale du portefeuille figure dans la 2ème colonne. La colonne "Net" présente la valeur globale d'équivalence positive ou une valeur nulle.

(c) A ventiler, le cas échéant, entre biens, d'une part, et services d'autre part.

(d) Créances résultant de ventes ou de prestations de services.

(e) Poste à servir directement s'il n'existe pas de rachat par l'entité de ses propres actions.

BILAN du Fonds de dotation ENSTA Bretagne

Documents soumis
au contrôle du
Commissaire aux comptes

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES*		
Capital [dont versé...] (a)	0	0
Primes d'émission, de fusion, d'apport,	0	0
Ecart de réévaluation (b)	0	0
Ecart d'équivalence (c)	0	0
Réserves:		
Réserve légale	0	0
Réserves statutaires ou contractuelles	0	0
Réserves réglementées	22 065	13 029
Autres	0	0
Report à nouveau (d)	0	0
Résultat de l'exercice [bénéfice ou perte] (e)	39 931	9 036
Subventions d'investissement	0	0
Provisions réglementées	0	0
Total I	61 996	22 065
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	0	0
Provisions pour charges	0	0
Total II	0	0
FONDS DEDIES		
sur autres ressources	0	33 730
Total III	0	33 730
DETTES (1) (g)		
Emprunts obligataires convertibles	0	0
Autres emprunts obligataires	0	0
Emprunts et dettes auprès établissements de crédits (2)	0	0
Emprunts et dettes financières diverses (3)	0	0
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	0	0
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés (f)	1 464	4 860
Dettes fiscales et sociales	0	0
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	0	0
Autres dettes	0	0
Instruments de trésorerie	0	0
Produits constatés d'avance (1)	0	0
TOTAL IV	1 464	4 860
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	63 460	60 655
(1) Dont à plus d'un an		
Dont à moins d'un an		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
(3) Dont emprunts participatifs		

* Le cas échéant, une rubrique "Autres fonds propres" est intercalée entre la rubrique "Capitaux propres" et la rubrique "Provisions pour risques et charges" avec ouverture des postes constitutifs de cette rubrique sur des lignes séparées (montant des émissions de titres participatifs, avances conditionnées).
Un total I bis fait apparaître le montant des autres fonds propres entre le total I et le total II du passif du bilan. Le total général est complété en conséquence.

- (a) Y compris capital souscrit non appelé.
 (b) A détailler conformément à la législation en vigueur.
 (c) Poste à présenter lorsque des titres sont évalués par équivalence.
 (d) Montant entre parenthèses ou précédé du signe moins (-) lorsqu'il s'agit de pertes reportées.
 (e) Montant entre parenthèses ou précédé du signe moins (-) lorsqu'il s'agit d'une perte.
 (f) Dettes sur achats ou prestations de services.
 (g) A l'exception, pour l'application du (1), des avances et acomptes reçus sur commandes en cours.

COMPTE DE RESULTAT Fonds de dotation ENSTA Bretagne

Documents soumis
au contrôle du
Commissaire aux comptes

Produits (hors taxes)	Exercice 2014	Exercice 2013
Produits d'exploitation (1):		
Ventes de marchandises	0	0
Production vendue [biens et services] (a)	0	0
prestations de services	10 764	5 980
Sous-total A - Montant net produits d'exploitation	10 764	5 980
Production stockée (b)	0	0
Production immobilisée	0	0
Subventions d'exploitation	0	0
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	0	0
report des ressources non utilisées sur exercice antérieur	33 730	4 210
Autres produits	300	30 053
Sous-total B	34 030	34 263
Total I (A+B)	44 794	40 243
Quote-parts de résultat sur opérations faites en commun (II) :	0	0
Produits financiers:		
De participation (2)	0	0
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)	0	0
Autres intérêts et produits assimilés (2)	0	0
Reprises sur provisions et transferts de charges	0	0
Différences positives de change	0	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
Total III	0	0
Produits exceptionnels:		
Sur opérations de gestion	0	0
Sur opérations en capital	0	0
Reprises sur provisions et transferts de charges	0	0
TOTAL IV	0	0
Total des produits (I+II+III+IV)	44 794	40 243
Solde débiteur = perte (3)	0	0
TOTAL GENERAL	44 794	40 243
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs. Les conséquences des corrections d'erreurs significatives, calculées après impôt, sont présentées sur une ligne séparée sauf s'il s'agit de corriger une écriture ayant été directement imputée sur les capitaux propres		
(2) Dont produits concernant les entités liées		
(3) Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôt de		

(a) A inscrire, le cas échéant, sur des lignes distinctes.

(b) Stock final moins stock initial : montant de la variation en moins entre parenthèses ou précédé du signe (-).

COMPTE DE RESULTAT Fonds de dotation ENSTA Bretagne

Documents soumis
au contrôle du
Commissaire aux comptes

Charges (hors taxes)	Exercice 2014	Exercice 2013
Charges d'exploitation (1):		
Achats de marchandises (a)	1 580	0
Variation des stocks (b)	0	0
Achats de matières premières et autres approvisionnements (a)	0	0
Variation des stock (b)	0	0
*Autres achats et charges externes	3 283	5 297
Impôts, taxes et versements assimilés	0	0
Salaires et traitements	0	0
Charges sociales	0	0
subvention accordée par l'association		5 910
Dotations aux amortissements et aux provisions:		
Sur immobilisations: dotations aux amortissements (c)	0	0
Sur immobilisations: dotations aux provisions	0	0
Sur actif circulant: dotations aux provisions	0	0
Pour risques et charges: dotations aux provisions	0	0
- engagements à réaliser sur ressources affectées		20 000
Autres charges	0	0
TOTAL I	4 863	31 207
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun (II) :	0	0
Charges financières:		
Dotations aux amortissements et provisions	0	0
Intérêts et charges assimilées (2)	0	0
Différences négatives de change	0	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
TOTAL III	0	0
Charges exceptionnelles:		
Sur opérations de gestion	0	0
Sur opérations en capital	0	0
Dotations aux amortissements et aux provisions	0	0
TOTAL (IV)	0	0
Participation des salariés aux résultats (V)	0	0
Impôts sur les bénéfices (VI)	0	0
Total des charges (I+II+III+IV+V+VI)	4 863	31 207
Solde créditeur = bénéfice (3)	39 931	9 036
TOTAL GENERAL	44 794	40 243
* Y compris		
- redevances de crédit-bail mobilier		
- redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs. Les conséquences des corrections d'erreurs significatives, calculées après impôt, sont présentées sur une ligne séparée sauf s'il s'agit de corriger une écriture ayant été directement imputée sur les capitaux propres		
(2) Dont intérêts concernant les entités liées		
(3) Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôt de		
Contributions volontaires en nature		
Produits	0	0
Charges		
mise à disposition gratuite de biens et services	1 487	4 187
personnel bénévole	3 089	3 089
Total charges	4 576	7 276

(a) Y compris droits de douane.

(b) Stock initial moins stock final : montant de la variation en moins entre parenthèses ou précédé du signe (-).

(c) Y compris éventuellement dotations aux amortissements des charges à répartir.

Annexe aux comptes annuels

PREAMBULE

L'exercice social clos le ...31/12/2014..... a une durée de ...12... mois.
L'exercice précédent clos le31/12/2013..... avait une durée de12.... mois.

*Documents soumis
au contrôle du
Commissaire aux comptes*

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 63 460... E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 39 931.... E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le ...19 juin 2015..... par les dirigeants.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2014 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2009-01 du 3 décembre 2009 modifiant le règlement CRC 99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des fondations et fonds de dotation.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

CHANGEMENT DE METHODES

Néant

NOTES SUR LE BILAN ACTIFS

Etat des créances =

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	...63 460...	
TOTAL	63 460		

Documents soumis
au contrôle du
Commissaire aux comptes

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Tableau de variation des fonds associatifs

Droits

	Début d'exercice	Augmentation	Diminution	Fin d'exercice
Patrimoine intégré				
Fonds statutaires				
Apports sans droit de reprise				
Legs et donations				
Subventions affectées				
Autres fonds				
Total fonds sans droit reprise				
Apports avec droit de reprise				
Legs et donations assortis d'une condition				
Subventions affectées				
Total fonds avec droit reprise				
Ecart de réévaluation				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	13029	9036		22065
Report à Nouveau				
Résultat de l'exercice	9036	39931	9036	39931
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires				
Autres fonds associatifs				
Fonds dédiés	33730		33730	0
	
TOTAL FONDS	55 795	48 967	42 766	61 996

Nota : les fonds dédiés non utilisés au 31 décembre 2014 ont été requalifiés en dons manuels par avenant entre le fonds de dotation et le donateur.

Annexe aux comptes annuels (suite)

Documents soumis
au contrôle du
Commissaire aux comptes

Etat des dettes =

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	1464	1464		
Dettes fiscales & sociales				
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	1464	1464		

Charges à payer par postes du bilan =

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	1464
Dettes fiscales & sociales	
Autres dettes	
TOTAL	

INFORMATIONS SUR LES DIRIGEANTS

Rémunérations allouées aux dirigeants

Néant

VALORISATION DES CONTRIBUTION VOLONTAIRES

L'école Ensta met à la disposition des moyens matériels au fonds de dotation

Mise à disposition de moyens

communication	0,00
logiciels	650,00
ordinateur	837,00
	1487,00

Mise à disposition de personnel : 3 089 €

FONDS DEDIES

	Fonds à engager en début d'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur ressources affectées	Fonds restants à engager en fin d'exercice
Aides partenariat EDF affectées aux étudiants de l'EMR	33 730	3212	- 30518	0
TOTAL FONDS	33 730	3212	- 30518	0

TABLEAU DE COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES

Emplois	Emploi 2014 = compte de résultat	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public sur 2014	Ressources	Ressources collectées 2014 = compte de résultat	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur 2014
			Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées		33 730
1 – Missions sociales		3212	1 – Ressources collectées auprès du public		300
1.1 Réalisées en France			1.1 Dons et legs collectés		
- Actions réalisées directement			- Dons manuels non affectés	300	
- Versement à d'autres organismes			- Dons manuels affectés		
1.2 Réalisées à l'étranger			- Legs et autres libéralités non affectés		
- Actions réalisées directement	3212		- Legs et autres libéralités affectés		
- Versement à d'autres organismes			1.2 Autres produits d'appel à la générosité du public		
			2 – Autres fonds privés		
2 – Frais de recherche de fonds			3 – Subventions et autres concours publics		
2.1 Frais d'appel à la générosité du public			4 – Autres produits		
2.2 Frais de recherche fonds privés				10 764	
2.3 Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics					
3 – Frais de fonctionnement	1651				
I – Total des emplois de l'exercice inscrits au compte de résultat	4863		I – Total des ressources de l'exercice inscrits au compte de résultat	11 064	33 730
II – Dotation aux provisions			II – Reprise de provisions		
III – Engagements à réaliser sur ressources affectées			III – Report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs		
IV – Excédent de ressources de l'exercice	39931		IV – Variation des fonds dédiés collectés auprès du public	33 730	33 730
			V – Insuffisance de ressources de l'exercice		
Total général	44 794		Total général	44 794	

Documents soumis
au contrôle du
Commissaire aux comptes

V – Parts des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public						
39931VI – Neutralisation des dotations aux amortissements						
VII – Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public	3212			VII – Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public	3212	
				Solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice	0	

**Documents soumis
au contrôle du
Commissaire aux comptes**

FONDS DE DOTATION ENSTA BRETAGNE

2 Rue François Verny

29806 BREST CEDEX 09

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

Brest, le 18 juin 2015

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Aux Membres,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre fonds de dotation, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions.

Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

Contributions volontaires en nature ENSTA BRETAGNE

Modalités :

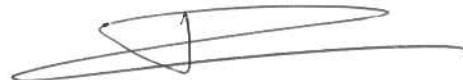
Le Fonds de Dotation ENSTA BRETAGNE bénéficie de mises à disposition de personnel et de moyens techniques.

Les contributions accordées par les membres du Conseil d'Administration, sont les suivantes :

1- Mise à disposition de personnel ENSTA :	3 089 €
2- Mise à disposition de moyens techniques ENSTA : (communication, logiciels, ordinateur)	1 487 €
TOTAL	4 576 €

Fait à Brest, le 18 juin 2015

SAS BLECON & ASSOCIES
Représentée par Thierry LE LANN



Commissaire aux Comptes